

Madame la Rectrice de LILLE

Lens, le 17 mai 2019

Objet : Courrier concernant la réponse de Monsieur Martiny.

Madame la Rectrice,

Monsieur Michel Rodriguez est professeur agrégé de mathématiques au lycée [...].

S'estimant victime d'attaques dirigées à son égard en raison de ses fonctions, il a sollicité vos services dans un courrier daté du 31 janvier afin de pouvoir bénéficier de la protection juridique du fonctionnaire. Au-delà de toute autre considération, nous aimerions vous faire part de notre étonnement quant à la réponse qui lui a été faite dans le courrier daté du 8 avril et signé par Monsieur Dominique Martiny.

Même si nous en sommes navrés, il n'est pas question de contester ici la décision de l'autorité hiérarchique et la fin de non-recevoir qui a été signifiée à Monsieur Rodriguez en guise de réponse à sa requête. C'est donc davantage sur la forme que sur le fond que portent nos interrogations. En effet, on peut facilement admettre que Monsieur Rodriguez traverse une situation de souffrance et que sa demande de protection juridique puisse être attendue comme un soulagement. Dans ces conditions que l'on peut facilement imaginer, nous n'arrivons pas à saisir les raisons qui ont poussé Monsieur Martiny à dresser une liste quasi exhaustive de reproches pour illustrer le refus de prise en charge qu'il avait pour mission de rédiger. Nous nous demandons si ce qu'il est convenu d'appeler familièrement une remontée de bretelles est la meilleure réponse qu'on puisse imaginer face à une manifestation de détresse même implicite. Ce type de pratique est très déstabilisateur et, compte tenu des risques psychosociaux qu'il peut engendrer, nous ne pouvons imaginer qu'il puisse avoir été mené sciemment.

Par ailleurs, le fait qu'il n'y ait dans ce courrier aucune référence à ce qui constitue la genèse de cette regrettable histoire est un autre élément de surprise.

De quoi s'agit-il ? Si l'on en juge par les différents courriers produits par Monsieur Rodriguez, Monsieur M..., Proviseur du Lycée [...], aurait incité des parents d'élèves à rédiger un courrier à charge, dénonçant les dérives supposées de Monsieur Rodriguez. En échange de leurs écrits, il leur aurait promis l'anonymat.

Leurs identités ayant été révélées, certains d'entre eux lui font parvenir un courrier daté du 18 janvier extrêmement révélateur qui met en lumière la duplicité de Monsieur M..., qui ne peut s'expliquer que par la volonté délibérée de nuire à Monsieur Rodriguez. Nous estimons que ce type d'agissements va à l'encontre des règles les plus élémentaires de déontologie et que l'on est en droit d'attendre une conduite bien différente de la part d'un chef d'établissement. Sans s'attendre à une condamnation ferme de ce type de manigances, on aurait pu imaginer que Monsieur Martiny en fasse mention dans son écrit pour, par exemple, en déplorer l'existence. Il n'en est rien !

Ne pouvant imaginer que Monsieur Rodriguez ait à subir le moindre désagrément lié à une démarche dans laquelle il pensait pouvoir faire prévaloir ce qu'il estimait être son bon droit, nous resterons très attentifs aux suites qui pourraient être données à cette affaire.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Éric DUBOIS
Secrétaire général départemental